



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'efficacité énergétique****Troisième session**

Bakou, 18 et 19 octobre 2016

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Rôle des entreprises de services collectifs et de fourniture
d'énergie dans l'amélioration de l'efficacité énergétique****Rôle des entreprises de services collectifs et de fourniture
d'énergie dans l'amélioration de l'efficacité énergétique****Document d'information sur les programmes d'efficacité énergétique
mis en œuvre par une entreprise de services collectifs suisse¹****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Deux des principaux acteurs potentiels de l'amélioration de l'efficacité énergétique sont les entreprises de services collectifs et celles de fourniture d'énergie. Leur rôle en la matière a été largement démontré dans de nombreux pays par divers mécanismes portant aussi bien sur la demande que sur l'offre. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour envisager des politiques du marché de l'énergie qui imposent aux entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie de tirer parti de l'amélioration des politiques et pratiques de vente au détail et de distribution, leur en donnent les moyens et les motivent. Le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique met en avant les échanges d'approches et de meilleures pratiques entre les entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie

¹ Ce document d'information, établi par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, s'appuie sur la documentation fournie par M. Martin Kumar Patel, Vice-Président du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, et par M^{me} Alisa Yushchenko, membre du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, ainsi que sur leur article intitulé « Contributing to a green energy economy? A macroeconomic analysis of an energy efficiency program operated by a Swiss utility », Applied Energy (2016), disponible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.1016/j.apenergy.2015.12.028>.



afin d'améliorer l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe ; en coopération avec des décideurs politiques expérimentés, il étudie les obstacles à la diffusion des améliorations de l'efficacité énergétique et les options pour parvenir à cette diffusion.

2. Afin d'accroître l'efficacité énergétique, pilier de la transition vers une économie axée sur l'énergie verte, il est important de déterminer si les programmes d'efficacité énergétique peuvent avoir un impact social et économique positif, et à quelles conditions. De plus en plus d'études sont réalisées sur les incidences macroéconomiques des programmes d'efficacité énergétique menés dans différents pays et régions. La présente note évalue l'impact d'un programme d'efficacité énergétique géré, à Genève, par une entreprise locale de services collectifs, sur le produit intérieur brut (PIB) et sur l'emploi en Suisse. L'analyse de cet exemple suisse démontre que les programmes d'efficacité énergétique peuvent avoir des incidences macroéconomiques positives, en particulier sur l'emploi et sur le PIB, et aide à comprendre comment renforcer cet impact positif. En outre, le présent document comporte des recommandations politiques relatives à la poursuite des programmes d'efficacité énergétique.

II. Étude de cas sur le programme d'efficacité énergétique géré par une entreprise de services collectifs suisse

3. Le programme genevois d'efficacité énergétique éco21, lancé en 2006, est devenu pleinement opérationnel en 2009. Ce programme d'économies d'électricité et de réduction des émissions de CO₂ est administré par l'entreprise publique de services collectifs Services industriels de Genève (SIG), dans le cadre d'un accord conclu avec les autorités locales. Cette étude de cas est particulièrement intéressante, car éco21 fait partie des rares programmes suisses d'efficacité énergétique gérés par une entreprise de services collectifs. En effet, la plupart des programmes d'efficacité énergétique du pays sont administrés par l'État, les cantons, les municipalités ou les entreprises de fourniture d'énergie. La définition du rôle des entreprises de services collectifs dans la politique d'efficacité énergétique est actuellement l'un des principaux sujets de débat en Suisse.

4. Le fonctionnement d'éco21 est similaire à celui d'autres programmes d'efficacité énergétique financés par les usagers :

a) Les usagers (consommateurs) paient leurs factures d'énergie à l'entreprise de services collectifs ;

b) L'entreprise de services collectifs transfère une partie des recettes produites par la fourniture d'énergie (dénommée surcoût d'efficacité énergétique) à l'administrateur du programme (en l'occurrence, le département éco21 de SIG) ;

c) Une partie de ce surcoût est utilisée pour financer des mesures d'efficacité énergétique, à savoir couvrir, en partie ou totalement, le coût des équipements énergétiques et de leur installation, de la formation des installateurs et des conseils aux consommateurs en matière d'énergie. Ces activités sont réalisées par le biais d'incitations financières offertes aux participants du programme, ou de paiements directs aux sous-traitants ;

d) Une autre partie du surcoût d'efficacité énergétique est utilisée pour couvrir les coûts d'administration du programme ;

e) Dans certains cas, des tiers participent au financement des mesures d'efficacité énergétique (par exemple les municipalités) ;

f) Les participants paient la différence entre le coût total des mesures d'efficacité énergétique et la part couverte par l'administrateur du programme et ses partenaires ;

g) Les dépenses énergétiques des participants diminuent grâce à la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.

5. Cette étude est centrée sur deux composantes du programme éco21 dénommées Opérations éco-sociales et Communs d'immeubles; elle analyse leurs effets sur la période 2009-2014. Toutes deux ont été lancées en 2009 et portent sur les économies d'électricité dans le secteur résidentiel dans le canton de Genève. Le sous-programme Opérations éco-sociales cible le logement social. L'administrateur du programme fournit et installe gratuitement chez les ménages du matériel d'éclairage à haute efficacité énergétique. Trois types d'appareils ménagers (bouilloires, multiprises à interrupteurs et réducteurs de débit d'eau chaude) sont aussi fournis gratuitement. Des réfrigérateurs à prix réduit sont également proposés. Lors de l'installation des appareils, des conseils en énergie sont aussi dispensés aux ménages. L'administrateur du programme travaille en partenariat avec les municipalités, qui couvrent partiellement le coût des mesures d'efficacité énergétique. Le sous-programme Communs d'immeubles est focalisé sur les parties communes des bâtiments (c'est-à-dire les entrées, les couloirs et les caves). Il promeut l'installation d'un éclairage à haute efficacité énergétique, de pompes de circulation de chauffage et de machines à laver et à sécher le linge collectives. Les dépenses initiales liées aux mesures d'efficacité énergétique sont prises en charge par les participants au programme (propriétaires d'immeubles, surtout représentés par des sociétés immobilières), mais l'administrateur du programme met en place des incitations financières sous la forme de subventions dont le montant dépend des économies d'énergie réalisées et du tarif d'électricité choisi.

6. Les performances de ces deux sous-programmes se sont avérées conformes aux objectifs d'économies d'énergie initialement fixés. Selon les résultats de l'étude, sur la période 2009-2014, le total des économies annuelles d'énergies réalisées grâce à Opérations éco-sociales et à Communs d'immeubles s'élevait à environ 23 GWh, ce qui représente près de 27 % de toutes les économies d'énergie réalisées annuellement grâce à éco21, et environ 0,1 % de la consommation d'électricité du canton de Genève sur cette période (abstraction faite de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)). L'investissement initial (comprenant le coût des mesures d'efficacité énergétique et les coûts d'administration du programme) s'élevait à environ 37 millions de francs suisses sur la période 2009-2014, ce qui équivaut à environ 0,01 % du PIB genevois sur cette période.

III. Analyse des incidences macroéconomiques sur le produit intérieur brut (PIB) et sur l'emploi

7. L'incidence des programmes d'efficacité énergétique sur le PIB et l'emploi en Suisse a pu être estimée en appliquant à éco21 un modèle entrées-sorties. Ce type de modèle est généralement très bien adapté pour modéliser les impacts de programmes et de politiques à petite échelle et pour en estimer les effets à court terme.

8. Selon les estimations obtenues, tous les effets nets et bruts sur le PIB et sur l'emploi sont positifs tant pour le programme Opérations éco-sociales que pour le programme Communs d'immeubles. Chaque franc suisse dépensé dans le programme d'efficacité énergétique génère environ 0,20 franc de PIB supplémentaire par rapport au scénario de référence. Les effets nets sur l'emploi sont respectivement d'environ 0,7 et 1,6 équivalents temps plein supplémentaires pour chaque million de francs suisses d'investissement réalisé par Opérations éco-sociales et par Communs d'immeubles par rapport au scénario de

référence. Toutefois, ces résultats reposent étroitement sur plusieurs hypothèses, dont l'effet des économies d'énergie sur le secteur national de l'énergie, la part des importations dans la consommation de biens et de services, les prix de l'électricité, la durée des mesures d'efficacité énergétique et la structure des dépenses. La plupart des effets positifs apparaissent après les installations évoquées plus haut, quand les économies réalisées sur les coûts énergétiques servent à acquérir d'autres biens et services.

9. Il convient de souligner plusieurs incertitudes majeures, notamment le manque de prévisibilité de la structure des dépenses au regard du scénario de référence, l'utilisation des économies sur les coûts énergétiques et les dépenses engagées par les usagers et les propriétaires d'entreprises de services collectifs. La mise en œuvre des programmes d'efficacité énergétique entraîne des incidences différentes selon les secteurs économiques. Par exemple, elle favorise l'emploi chez les sous-traitants tout en réduisant la demande de production énergétique. D'autres études montrent que les effets négatifs sur l'emploi dans le secteur de l'énergie ne devraient pas être perçus comme des destructions nettes d'emplois, mais comme un transfert potentiel d'emplois vers le secteur de l'efficacité énergétique. La présente étude met en évidence des effets négatifs sur l'emploi dans les secteurs où l'investissement est détourné pour financer le programme d'efficacité énergétique. Étant donné que pour réorienter la main-d'œuvre d'un secteur à l'autre, il faut du temps et des efforts de formation, les programmes d'efficacité énergétique devraient être établis sur le long terme et accompagnés de politiques d'éducation et de formation afin de minimiser les pertes d'emploi et de faciliter les reconversions professionnelles. Si les aspects évoqués ne sont pas problématiques en ce qui concerne les programmes analysés ici, ils devraient toutefois être pris en considération pour des programmes à plus grande échelle (notamment au niveau national).

IV. Conséquences politiques

10. Les résultats présentés dans ce document montrent que les programmes d'efficacité énergétique opérés par des entreprises de service collectifs peuvent contribuer à la transition de la Suisse vers une économie verte, en associant économies d'énergie et impacts positifs sur le PIB et sur l'emploi. Toutefois, les incidences positives des programmes d'efficacité énergétique ne sont pas garanties automatiquement, car ces résultats dépendent de multiples facteurs liés aux programmes eux-mêmes (par exemple, leur rentabilité, le type de mesures soutenues et la structure des achats), mais aussi au secteur de l'énergie au sens large (par exemple la structure de l'offre d'énergie et l'impact des économies d'énergie sur l'approvisionnement en énergie). C'est pourquoi les administrateurs de programmes et les décideurs politiques pourraient engager un certain nombre de mesures possibles pour préserver et renforcer les impacts macroéconomiques positifs des programmes d'efficacité énergétique :

a) Les administrateurs de programmes devraient s'attacher à améliorer la rentabilité de leurs programmes (c'est-à-dire maximiser les économies d'énergie par unité de dépense, y compris les dépenses des participants et des partenaires). L'une des options envisageables pour atteindre cet objectif consiste à réaliser des économies d'échelle. Cela permettrait de réduire aussi bien les coûts relatifs d'administration des programmes que les coûts d'équipement, en donnant aux entreprises de services collectifs un plus grand pouvoir de négociation des contrats passés avec les fournisseurs d'équipement et les sous-traitants (comme dans le cas du programme Opérations éco-sociales) ;

b) On pourrait donner la préférence aux fournisseurs locaux de biens et de services (par exemple en engageant des sous-traitants locaux). Non seulement cela pourrait augmenter les effets positifs directs sur l'économie locale (en termes d'emploi et de PIB généré par les sociétés engagées dans le programme), mais cela pourrait aussi favoriser plus

généralement le développement du secteur de l'efficacité énergétique (effet ricochet) et potentiellement faciliter l'adhésion et la participation du public aux programmes du secteur ;

c) Il faudrait considérer l'efficacité énergétique comme une source d'énergie ou une ressource énergétique, et donc la prendre en compte dans la planification de l'offre énergétique. Cela signifie que les administrateurs de programmes d'efficacité énergétique devraient étudier attentivement les besoins d'approvisionnement en énergie.

11. Le document analyse aussi les principaux obstacles à chacune des mesures politiques présentées ainsi que les solutions permettant de les surmonter. Afin de faire des programmes et des politiques d'efficacité énergétique un outil efficace pour la transition vers une économie verte, il convient d'assurer une bonne coordination avec les autres politiques mises en œuvre. Cette coordination ne devrait pas se limiter au domaine de l'énergie (approvisionnement en énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables), mais s'étendre à d'autres domaines comme l'élaboration de technologies propres ou l'urbanisme. En outre, il faudrait que les différentes parties prenantes aient des rôles clairement définis, et qu'elles disposent des instruments et des prérogatives nécessaires à leur action.

12. Il existe un certain nombre de mesures que les administrateurs de programmes et les décideurs politiques pourraient adopter afin de favoriser et de renforcer les impacts macroéconomiques positifs des programmes. Si le cas de la Suisse présente des spécificités liées à la structure de son économie et au contexte politique, les traits principaux des programmes d'efficacité énergétique, notamment leurs bénéfices potentiellement importants et leur difficile articulation avec d'autres politiques, sont valables pour d'autres pays.
